

PORTANT COMPOSITION DES JURYS D'EXAMEN DES MASTERS

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,
Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA),
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au Diplôme National de Master,
Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
Vu les statuts de l'UCA ;

ARRETE

Article 1 :

La composition des jurys d'examen des masters de l'École d'Économie comme suit :

1^{ère} année de Master Droit, Économie, Gestion
Mention : Économie du développement
Parcours : Analyse économique

Membres du jury :

Samuel GUERINEAU, Président du jury, MCF
Jean-Louis COMBES, Vice-président du jury, PU

Semestre 1 :

Cécile BATISSE, MCF
Francesca MARCHETTA, MCF

Semestre 2 :

Vianney DEQUIED, PU
Florent BRESSON, MCF

1^{ère} année de Master Droit, Économie, Gestion
Mention : Économie du développement
Parcours : Analyse de projets

Membres du jury :

Samuel GUERINEAU, Président du jury, MCF
Jean-Louis COMBES, Vice-président du jury, PU

Semestre 1 :

Cécile BATISSE, MCF
Francesca MARCHETTA, MCF

Semestre 2 :

Vianney DEQUIEDT, PU
Florent BRESSON, MCF

1^{ère} année de Master Droit, Économie, Gestion
Mention : Économie du développement
Parcours : Développement durable

Membres du jury :

Pascale MOTEL-COMBES, Président du jury, PU
Sonia SCHWARTZ, Vice-président du jury, PU

Semestre 1 et 2 :

Claudio ARAUJO, MCF
Jean-Louis COMBES, PU
Samuel GUERINEAU, MCF

1^{ère} année de Master Droit, Économie, Gestion
Mention : Économie du développement
Parcours : Finances publiques

Membres du jury :

Bertrand LAPORTE, Président du jury, MCF
Jean-François BRUN, Vice-président du jury, MCF

Semestre 1 et 2 :

Claudio ARAUJO, MCF
Jean-Louis COMBES, PU
Samuel GUERINEAU, MCF

1^{ère} année de Master Droit, Économie, Gestion
Mention : Économie du développement
Parcours : Économie de la santé

Membres du jury :

Francesca MARCHETTA, Président du jury, MCF
Anne VIALLEFONT, Vice-président du jury, MCF

Semestre 1 et 2 :

Claudio ARAUJO, MCF
Jean-Louis COMBES, PU
Samuel GUERINEAU, MCF

1^{ère} année de Master Droit, Économie, Gestion
Mention : Économie du développement
Parcours : Development economics

Membres du jury :

Pascale MOTEL-COMBES, Président du jury, PU
Jean-Louis COMBES, Vice-président du jury, PU

Semestre 1 et 2 :

Simone BERTOLI, PU
Anne VIALLEFONT, MCF
Damien CUBIZOL, MCF

1^{ère} année de Master Droit, Économie, Gestion
Mention : Économie du développement
Parcours : Économie et transitions territoriales

Membres du jury :

Sébastien MARCHAND, Président du jury, MCF
Cécile BATISSE, Vice-président du jury, MCF

Semestre 1 et 2 :

Claudio ARAUJO, MCF
Samuel GUERINEAU, MCF
Jean-Louis COMBES, PU

2^{ème} année de Master Droit, Économie, Gestion
Mention : Économie du développement
Parcours : Analyse économique

Membres du jury :

Simone BERTOLI, Président du jury, PU
Vianney DEQUIEDT, Vice-président du jury, PU

Semestre 3 et 4 :

Jean-Louis COMBES, PU
Claudio ARAUJO, MCF
Jordan LOPER, MCF

2^{ème} année de Master Droit, Économie, Gestion
Mention : Économie du développement
Parcours : Analyse de projets

Membres du jury :

Claudio ARAUJO, Président du jury, MCF
Francesca MARCHETTA, Vice-président du jury, MCF

Semestre 3 et 4 :

Florent BRESSON, MCF
Samuel GUERINEAU, MCF
Simone BERTOLI, PU

2^{ème} année de Master Droit, Économie, Gestion
Mention : Économie du développement
Parcours : Développement durable

Membres du jury :

Pascale MOTEL-COMBES, Président du jury, PU
Sonia SCHWARTZ, Vice-président du jury, PU

Semestre 3 et 4 :

Jean-Louis COMBES, PU
Claudio ARAUJO, MCF
Anne VIALLEFONT, MCF

**2^{ème} année de Master Droit, Économie, Gestion
Mention : Économie du développement
Parcours : Finances publiques**

Membres du jury :

Bertrand LAPORTE, Président du jury, MCF
Jean-François BRUN, Vice-président du jury, MCF

Semestre 3 et 4 :

Grégoire ROTA GRAZIOSI, PU
Damien CUBIZOL, MCF
Sandra GIOUX, Enseignant contractuel

**2^{ème} année de Master Droit, Économie, Gestion
Mention : Économie du développement
Parcours : Économie de la santé**

Membres du jury :

Francesca MARCHETTA, Président du jury, MCF
Anne VIALLEFONT, Vice-président du jury, MCF

Semestre 3 et 4 :

Jordan LOPER, MCF
Claudio ARAUJO, MCF

**2^{ème} année de Master Droit, Économie, Gestion
Mention : Économie du développement
Parcours : Development economics**

Membres du jury :

Pascale MOTEL-COMBES, Président du jury, PU
Jean-Louis COMBES, Vice-président du jury, PU

Semestre 3 et 4 :

Damien CUBIZOL, MCF
Florent BRESSON, MCF

**2^{ème} année de Master Droit, Économie, Gestion
Mention : Économie du développement
Parcours : Économie et transitions territoriales**

Membres du jury :

Sébastien MARCHAND, Président du jury, MCF
Cécile BATISSE, Vice-président du jury, MCF

Semestre 3 et 4 :

Ariane TICHIT, MCF
Arnaud DIEMER, MCF

2^{ème} année de Master Droit, Économie, Gestion
Mention : Économie du développement
Parcours : Gestion de la politique économique

Membres du jury :

Catherine ARAUJO-BONJEAN, Président du jury, Chargé de recherche CNRS
Michaël GOUJON, Vice-président du jury, PU

Semestre 3 :

Francesca MARCHETTA, MCF
Bertrand LAPORTE, MCF

Semestre 4 :

Francesca MARCHETTA, MCF
Samuel GUERINEAU, MCF

2^{ème} année de Master Droit, Économie, Gestion
Mention : Économie du développement
Parcours : Maîtrise d'ouvrage pour le développement

Membres du jury :

Michaël GOUJON, Président du jury, PU
Samuel GUERINEAU, Vice-président du jury, MCF

Semestre 3 et 4 :

Sébastien MARCHAND, MCF
Olivier CADOR, Responsable pédagogique – AFD VAL CEFEB
Elisabeth KREMPP, Responsable pédagogique – AFD VAL CEFEB

Article 2 :

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 10/11/2023

Le Président


Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le 14 NOV. 2023

- Publié le 14 NOV. 2023

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.